

Règlement de la Bourse Enfance du 03/10/2026

- Le Centre social O. Brachet est organisateur de la Bourse Puériculture ayant lieu dans la Maison de l'Amitié à Morestel **le samedi 03/10/2026 de 9h00 à 13h00.**
- Seuls les vendeurs ayant réservé un emplacement pourront s'installer dans la salle.
L'inscription se fait à l'avance auprès de l'accueil du Centre Social: par courrier (coupon d'inscription rempli + chèque de 9€), ou en venant sur place à partir du 14/09/2026. Aucune inscription ne sera prise le jour de la Bourse.
- Les inscriptions sont limitées à **1 emplacement par personne** ; dans la Salle de l'Amitié vous trouverez **1 table/emplacement** ainsi que des chaises.
- **L'accueil des exposants débute à 8h00, celui du public à 9h00.**
- Les vendeurs s'engagent à communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation.
- Le jour de la Bourse, votre identité pourra être contrôlée; pensez à vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour, permis de conduire, passeport...)
- **Après installation, aucun véhicule ne pourra être laissé devant l'entrée de la Maison de l'Amitié ; les vendeurs sont invités à se garer sur le Champ de Mars afin de laisser la place aux acheteurs.**
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Le Centre social de Morestel ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Le Centre social se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans la Maison de l'Amitié ou dans son périmètre. L'exposant s'engage donc à les ramener et à laisser son emplacement dans l'état où il l'a trouvé.
- La Bourse est soumise aux consignes sanitaires générales ; l'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement le cas échéant.

Je soussigné(e),

Nom :Prénom.....

Date de naissance :

Adresse :

.....

CP et Commune :

.....

Tél.Email

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature :

*Tarif : 9,-- € l'emplacement d'environ 4m linéaires. Votre réservation sera effective avec l'encaissement du tarif.
Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de Morestel.*